

A Mons - 30 crédits - 1 année - Horaire décalé - En français

 Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **OUI**

 Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

 Activités sur d'autres sites : **OUI**

 Domaine d'études principal : **Sciences politiques et sociales**

 Organisé par: **Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)**

 Sigle du programme: **POSM2A** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	4
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Conditions d'accès	6
- Règles professionnelles particulières	8
- Pédagogie	8
- Evaluation au cours de la formation	8
- Gestion et contacts	8

POSM2A - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (sciences politiques) POSM2A **s'appuie sur** la maîtrise d'acquis préalables (développés en partie dans le tronc commun du programme) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de l'agrégation.

Au terme de cette année d'agrégation, vous serez capable de:

- Intervenir en contexte scolaire, en partenariat avec différents acteurs
- Enseigner en situations authentiques et variées
- Exercer un regard réflexif et se projeter dans une logique de développement continu

Votre profil

Vous:

- souhaitez enseigner (ou enseignez déjà) votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur
- répondez aux conditions d'admission à ce programme

Votre programme

Le programme repose sur:

- une pédagogie adaptée aux adultes qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes et conférence
- une maîtrise des technologies de l'information
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec le soutien de maîtres et d'un superviseur de stages

POSM2A - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

A. Vision du diplômé

Enseigner sa discipline aux élèves de l'enseignement secondaire, tel est le défi que l'étudiant de l'agrégation se prépare à relever. La visée de la formation d'agrégation en sciences politiques est que l'étudiant ait acquis le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

L'enseignant d'aujourd'hui est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le « décret-missions » du 24 juillet 1997 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables (développés en partie dans le tronc commun du programme) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de l'agrégation (de la finalité didactique) :

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

B. Le référentiel de compétences et d'acquis d'apprentissage définissant le profil de sortie des diplômés au terme de l'agrégation en sciences politiques

Au terme du programme d'agrégation en sciences politiques, le diplômé aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au Décret du 8 février 2001 sur la formation initiale des AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur).

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Intervenir en contexte scolaire, en partenariat avec différents acteurs.
 - 1.1. Situer et s'approprier le rôle attribué à l'enseignant au sein de l'institution scolaire, en référence aux textes légaux.
 - 1.2. Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.
 - 1.3. Maîtriser et mobiliser les compétences communicationnelles et relationnelles indispensables pour exercer la profession d'enseignant.
 - 1.4. Dialoguer et collaborer de manière constructive avec les partenaires éducatifs impliqués dans les activités de formation (en séminaires et stages : directeurs, superviseurs, maîtres de stage et autres stagiaires).
2. Enseigner en situations authentiques et variées.
 - 2.1. Intégrer des attitudes et comportements pédagogiques au service de l'apprentissage individuel et collectif, et de la gestion du groupe-classe.
 - 2.2. Acquérir et exploiter la didactique et l'épistémologie disciplinaires qui guident l'action pédagogique.
 - 2.3. Transposer les savoirs savants et les pratiques culturelles de référence en savoirs scolaires.
 - 2.4. Concevoir et planifier des situations d'enseignement-apprentissage, y inclus l'évaluation, en fonction des élèves concernés et en lien avec les référentiels de compétences et les programmes.
 - 2.5. Piloter et réguler la mise en oeuvre de situations d'enseignement-apprentissage.
 - 2.6. Etre capable de maîtriser de nouveaux savoirs disciplinaires et interdisciplinaires à enseigner.
 - 2.7. Explorer de nouvelles approches et outils pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires et technologiques.
3. Exercer un regard réflexif et se projeter dans une logique de développement continu.
 - 3.1. Mesurer les principaux enjeux éthiques liés à la pratique quotidienne.
 - 3.2. Interroger ses représentations et conceptions initiales en vue de les faire évoluer.
 - 3.3. Adopter une attitude réflexive sur ses pratiques d'enseignement en s'appuyant sur des principes didactiques et pédagogiques ainsi que sur des recherches en éducation.
 - 3.4. Intégrer une logique d'apprentissage et de développement continu indispensable pour évoluer positivement dans le monde scolaire, en lien avec la réalité sociétale.

La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'agrégation, totalisant 30 crédits, est construit autour de 4 axes (socio-culturel, pédagogique, socio-affectif, savoir-faire) et d'un travail d'intégration.

Les unités d'enseignement réparties au sein de ces axes ont la forme de :

- stages dans l'enseignement secondaire supérieur;
- séminaires en petits groupes;
- cours magistraux et des conférences.

Le travail d'intégration comporte le portfolio. Il s'agit d'un travail demandé aux étudiants, leur permettant de construire, tout au long de leur parcours académique, une démarche réflexive et intégrative les invitant à se poser des questions critiques et à prendre du recul quant à leur projet.

POSM2A Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

REMARQUE IMPORTANTE: en vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il ne sera pas procédé à l'évaluation des stages à la session de septembre. L'étudiant est invité à tout mettre en oeuvre pour réussir les stages d'enseignement à la session de juin, sous peine de devoir recommencer son année.

o Tronc commun

o Axe socio-culturel

o MAGRE2105	Sociologie de l'éducation	Géraldine André	15h	2 Crédits	q2
o MAGRE2116	Législation scolaire	Francis Littré	15h	2 Crédits	q2
o EHELH2300	Formation à la neutralité (HELHa)		20h	2 Crédits	q2

o Axe pédagogique

o MAGRE2109	Théories de l'apprentissage et épistémologie didactique	Miguel Souto Lopez	30h	3 Crédits	q1
o MAGRE2107	Didactique générale et TIC	Sandrine Decamps	30h	3 Crédits	q1
o MAGRE2113	Didactique spécialisée en sciences sociales	Sylvie Chiarucci	22.5h	3 Crédits	q1

o Axe socio-affectif

o MAGRE2115	Gestion des groupes	Géraldine André (coord.)	15h	2 Crédits	q1
o MAGRE2111	Adolescence et vie scolaire	Géraldine André	15h	2 Crédits	q2

o Axe savoir-faire

o MAGRE2106	Micro-enseignement	Olivier Kahnes Miguel Souto Lopez	15h	2 Crédits	q1
o MAGRE2103	Stages et séminaire d'intégration	Miguel Souto Lopez	15h+75h	7 Crédits	q1+q2

o Travail d'intégration

o MAGRE2114	Portfolio	Miguel Souto Lopez	15h	2 Crédits	q1 ou q2
-------------	-----------	--------------------	-----	-----------	----------

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

POSM2A - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Maîtrise de la langue française](#)
- [Inscription en allègement](#)
- [Ouverture aux adultes](#)

Conditions d'accès générales

L'accès aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) est réservé aux porteurs :

- d'un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté française de Belgique
- ou d'un grade académique de deuxième cycle délivré en Communauté germanophone de Belgique, en Communauté flamande de Belgique, ou par l'École royale militaire et jugé similaire par les autorités académiques,
- ou d'un grade académique étranger reconnu [équivalent en application de ce décret](#), d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les étudiants inscrits en fin d'un cycle de master en 120 crédits au moins auprès d'un établissement en Communauté française de Belgique, en ce sens qu'ils ne doivent plus acquérir que 30 crédits au plus de ce programme, peuvent s'y inscrire simultanément aux études menant au titre d'agrégé de l'enseignement supérieur (AESS).

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

Le programme est directement accessible à tout étudiant détenteur d'un master (licence) obtenu auprès de la Communauté française de Belgique :

- en sociologie [120]
- en sciences politiques, orientation générale [60] ou [120]
- en sciences politiques, orientation relations internationales [120]
- en anthropologie [120]
- en sociologie et anthropologie [60]
- en politique économique et sociale [120]
- en sciences du travail [60] ou [120]
- en ingénierie et action sociales [120]
- en gestion des ressources humaines [120]
- en études européennes [120]
- en administration publique [60] et [120]
- en droit [120]

L'accord du Jury, sur base d'un dossier d'admission, est requis pour l'étudiant titulaire :

- d'un diplôme de master du même domaine (comme par exemple le master en sciences de la population [120] ou en criminologie [120]) ou jugé équivalent à l'un des titres susmentionnés obtenu :
 - en dehors de la Communauté française de Belgique ;
 - auprès d'une Haute école de la Communauté française de Belgique avant 2004 ;
 - à l'étranger ;
- d'un diplôme de master lui donnant accès à un programme d'agrégation qui n'est pas organisé à l'UCL, sur le site de Mons, mais dont le parcours de bachelier, de master ou l'expérience professionnelle justifierait l'inscription dans une agrégation en sciences politiques *

Le dossier d'admission est à remettre ou à envoyer au service des inscriptions en version papier pour le 30 septembre au plus tard et composé des pièces suivantes :

1. la preuve que l'étudiant a introduit sa demande d'admission et d'inscription en ligne auprès du service central et/ou le courrier l'invitant à obtenir une autorisation/dérogation facultative;
2. un curriculum vitae ;
3. une copie du/des diplôme(s) de master. Si le diplôme est obtenu à l'étranger, la [reconnaissance d'équivalence par la Communauté française de Belgique](#) au diplôme de master correspondant ;

4. une copie des résultats obtenus durant son/ses parcours universitaire(s) ou Haute(s) école(s) ;
5. * une copie du relevé de notes des études supérieures ou toute attestation justifiant d'un parcours antérieur orienté dans le domaine des sciences sociales et humaines. L'étudiant devra également signer une décharge où il reconnaît que le diplôme qu'il détient ne donne éventuellement pas accès à un titre requis ;
6. * une lettre de motivation expliquant son choix de faire une agrégation dans le domaine des sciences sociales et humaines ; 7. la preuve de la maîtrise approfondie de la langue française (voir ci-dessus) ; 8. attestation de prise de connaissance et d'acceptation des conditions légales d'accès à la profession ([décharge](#)).

Comme déjà mentionné par ailleurs, la présence aux séances d'informations et aux cours dès la rentrée académique (semaine du 15 septembre) est vivement conseillée pour le bon déroulement du programme à suivre. Les renseignements sont disponibles sur le site de l'[AGES](#).

Procédures particulières d'admission et d'inscription

En plus de s'inscrire au Service des inscriptions de l'UCL, les étudiants sont tenus de s'inscrire au secrétariat de leur faculté.

> [Inscription et financement](#)

> Gestionnaire du programme: [Aurélié Lejeune](#)

Maîtrise de la langue française

Nul ne peut être admis aux épreuves d'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur s'il n'a fait la preuve d'une maîtrise approfondie de la langue française (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/emlf-aess.html>).

Cette preuve est apportée :

- soit par la possession d'un diplôme ou certificat délivré en Communauté française de Belgique ;
- soit par la réussite d'un examen spécifique organisé à cette fin par les autorités académiques suivant les dispositions arrêtées par le Gouvernement;
- soit par la possession de l'attestation de succès à un des examens d'admission organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française de Belgique;
- soit par l'attestation de réussite d'autres épreuves de maîtrise de la langue française dont la liste est arrêtée par le Gouvernement;
- soit par la possession d'un diplôme, titre ou certificat étranger sanctionnant des études comprenant suffisamment d'enseignement en langue française; le Gouvernement fixe les conditions minimales que doivent satisfaire ces études

Inscription en allègement

Le programme d'agrégation compte 30 crédits. La faculté peut exceptionnellement accorder des dérogations à l'organisation des études de certains étudiants, notamment l'inscription à un programme comportant éventuellement moins de trente crédits pour une année académique. Cette dérogation fait l'objet d'une convention entre l'étudiant et la faculté, établie au moment de l'inscription, révisable annuellement. Ces dérogations ne peuvent être accordées que pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux, dûment attestés. Les demandes motivées en vue d'obtenir un allègement de programme doivent être introduites au moment de l'inscription. Elles doivent contenir une proposition de programme allégé, établie selon les indications facultaires.

Ouverture aux adultes

Sur le site de LLN :

Une partie des enseignements est dispensée en horaire décalé. Les cours et séminaires transversaux sont proposés en plusieurs séries dans des horaires différents parmi lesquels l'étudiant choisit la série dont l'horaire lui convient le mieux.

Sur le site de Mons:

Tous les enseignements, à l'exception des stages, sont dispensés en horaire décalé (en soirée en semaine et le samedi).

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) mène à l'obtention d'un titre d'agrégé.

La *Réforme des Titres et Fonctions*, en vigueur au 1er septembre 2016, a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Communauté française de Belgique.

Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.

Le titulaire de l'AESS pourra connaître les fonctions qu'il peut exercer et les barèmes dont il peut bénéficier [en cliquant ici](#).

L'université ne peut être tenue pour responsable des problèmes que l'étudiant pourrait éventuellement rencontrer ultérieurement en vue d'une nomination dans l'enseignement en Communauté française de Belgique.

PÉDAGOGIE

Le programme se partage entre plusieurs types d'activités en pédagogie active : des **séminaires en petits groupes interdisciplinaires** ou **intradisciplinaires**, **des travaux de groupes**, **du micro-enseignement** et une variété de **stages** (observation de pratiques enseignantes dans des classes, immersion durant 2 ou 3 journées dans une institution scolaire, pratiques d'enseignement en duo ou solo dans différentes classes et diverses filières d'enseignement).

L'implication active de l'étudiant dans la construction de ses savoirs est particulièrement sollicitée dans la réalisation et l'analyse de ses stages, dans les séminaires organisés en petits groupes et d'une manière générale dans les travaux individuels et de groupe qui fondent l'évaluation de plusieurs enseignements.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Plusieurs méthodes d'évaluation sont mises en oeuvre dans ce programme :

- **L'évaluation continue** des productions/apprentissages de chaque groupe d'étudiants : présentations en public, animation de débats, rapports écrits ;
- **L'évaluation individuelle** des apprentissages : via les examens écrits et oraux. La production de rapports de stage,... dans lesquels peuvent être évalués le recul critique mais aussi l'intégration dans un travail de groupe.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

SSH/ESPO/AGES

Ecole d'agrégation en sciences sociales, économiques et juridiques ([AGES](#))

Faculté

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ([ESPO](#))

Secteur

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

Sigle

AGES

Adresse de l'entité

Chaussée de Binche 151 - bte M1.01.01
7000 Mons

Site web

www.uclouvain.be/ages

Responsable académique du programme: Jean-Emile Charlier

Jury

- Jean-Emile Charlier
- Miguel Souto Lopez

Personne(s) de contact

- Valérie Dupont
- Information pour les futurs étudiants (Nicolas Hurtado de Jesus - tél. +32 (0)65 323 327): info-mons@uclouvain.be